

## **PROCESS DE DECLARATION D'ACCIDENT DE SPORT ET D'ACCIDENT AUTOMOBILE FSPN**

Vous trouverez les nouveaux formulaires de déclaration en pièces jointes. Ces derniers sont également en ligne sur le site internet de la FSPN dans l'onglet "**Documentation**" puis "**Assurances FSPN**" à disposition de tous.

Le process à respecter est maintenant le suivant :

Le licencié se blesse :

- Il télécharge le formulaire de déclaration d'accident de sport
- Il remplit ce document
- Il transmet ce document accompagné de **sa convocation FSPN** aux deux adresses mails indiquées à savoir : [service\\_grands\\_comptes@gmf.fr](mailto:service_grands_comptes@gmf.fr) et [risques.specifiques@gmf.fr](mailto:risques.specifiques@gmf.fr) sous **15 jours**.

Le licencié a un accident automobile :

- Il télécharge le formulaire de déclaration d'accident automobile
- Il remplit le formulaire
- Il transmet le formulaire aux adresses mails indiquées à savoir [service\\_grands\\_comptes@gmf.fr](mailto:service_grands_comptes@gmf.fr) et [risques.specifiques@gmf.fr](mailto:risques.specifiques@gmf.fr) sous **15 jours** avec copie de sa convocation FSPN + Constat amiable dans lequel doit figurer obligatoirement figurer le numéro de contrat 078.910.048S

**FIDELIA ASSURANCE RAPATRIEMENT GMF**

**01.47.11.25.41**